

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2021- 1258 /PRES
mettant fin aux fonctions du Premier
Ministre

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2021-1011/PRES/PM du 14 octobre 2021 portant nomination du Ministre de la Défense nationale et des Anciens Combattants ;
- Vu** la lettre de démission n° 2021-3228/PM du 08 décembre 2021 portant démission du Premier Ministre ;

DECRETE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Premier Ministre de Monsieur **Christophe Joseph Marie DABIRE**.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 69 de la Constitution, les membres du Gouvernement sortant assurent l'expédition des affaires courantes des départements ministériels jusqu'à la formation d'un nouveau Gouvernement.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 décembre 2021



Roch Marc Christian KABORE